

Rappel du SCoT

En lien avec la politique culturelle mais aussi de développement des loisirs, le SCoT prévoit la création ou l'extension de 4 équipements majeurs : un projet culturel et ludique sur le château de Saint Exupéry, le projet de découverte du site de Cerin à Marchamp, le projet de base de loisirs à Saint-Rambert, et le renforcement des services (activités ludo-pédagogiques) et conditions d'accueil sur le domaine des grottes du Cerdon, à Labalme.

Couvert par la Loi Montagne, le secteur du Bugey du BUCOPA fait partie du Massif du Jura dont le Schéma interrégional d'aménagement et de développement (juillet 2006) dresse le constat d'une « poursuite [nécessaire] de la diversification et la qualification de l'offre touristique et l'amélioration de la notoriété du massif ». Au SCoT, revient donc la charge de programmer la réalisation d'Unités Touristiques Nouvelles (UTN), toutes de niveau départementale et au nombre de trois :*

- *Le projet du Domaine des Grottes du Cerdon à Labalme,*
- *Le projet du Site Musée de Cerin à Marchamp,*
- *Le projet de base de loisirs à Saint-Rambert-en-Bugey.*

Cette procédure UTN permet le développement d'opérations d'aménagements touristiques tout en assurant la protection des espaces naturels et en évitant la dispersion de l'habitat. Le SCoT définit la nature du projet et les objectifs qui doivent permettre la réalisation de ces projets dans le cadre des procédures habituelles de permis d'aménager ou de construire, de dossier loi sur l'eau, d'étude d'impact, ... au niveau de la collectivité compétente.

Méthodologie de l'indicateur

La fiche est basée sur les retours des EPCI du SCoT effectués dans les questionnaires qui leurs ont été soumis et des retours de terrain effectués par le SM SCoT.

Résultats de l'indicateur**Les grottes du Cerdon**

Le site des Grottes du Cerdon est situé au Nord de la commune de LABALME. Dans cette cavité naturelle majestueuse, des fouilles menées dès 1914 ont mis au jour multitudes de poteries, silex taillés, amas énorme de cendres (4 à 5 m d'épaisseur), quantités d'ossements d'animaux ainsi qu'un crâne humain aux orbites proéminentes.

Ces découvertes indiquent que cet abri naturel fut habité depuis une époque très reculée (10 à 12.000 ans).

Ce site est l'un des sites touristiques phares du département de l'Ain et du territoire du BUCOPA. L'accroissement du nombre de visiteurs (passant de 24.000 en 2014 à près de 49 000 personnes en 2020, soit environ 105 % d'augmentation (en dépit des périodes de fermeture administrative et de jauge) impose d'avoir un ensemble cohérent des espaces et services ouverts au public (accueil, boutique-billetterie, pergola, Abris en dur pour les activités), mais aussi de gérer les flux pour les départs et les retours de visites.

La création d'une Unité Touristique Nouvelle (UTN) lors de la révision du SCoT du BUCOPA exécutoire depuis le 02 mai 2017 permet désormais, sous certaines conditions, la création de structures pour l'accueil et d'ateliers ludo-pédagogiques, pour des spectacles ou manifestations, pour les activités de gestion et de maintenance de l'exploitant ainsi que des hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Un nouveau cadre d'actions avec un calendrier prévisionnel d'aménagement pour entreprendre la réalisation des infrastructures indispensables a donc vu le jour grâce à la création d'une UTN départementale.

Les objectifs sont de différents ordres mais visent un même but : augmenter l'attractivité du site tout en respectant son environnement et son caractère singulier.

Un plan d'actions étalées sur environ sept années a été prévoyant :

- L'extension des infrastructures d'accueil et remplacement des infrastructures existantes des activités ludo-culturelles
- La création d'infrastructures pour de nouvelles activités de même type
- La création d'infrastructures de gestion et de maintenance
- La création d'hébergements légers de loisirs (HLL) intégrés à l'environnement.

Après une première tranche de travaux d'agrandissement en 2015 circonscrits à la billetterie, les sanitaires et un snack, ainsi qu'à la mise aux normes d'accessibilité et d'assainissement, une 2ème tranche de travaux a été menée en 2018.

Dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le SCoT BUCOPA stipule :

L'objectif est de poursuivre la valorisation du site existant et la programmation vise à créer :

- des activités ludo-culturelles,
- des spectacles ou manifestations,
- des structures :
- pour l'accueil pédagogique du public et des groupes,
- pour les activités de gestion et de maintenance du site (...)
- pour une offre en hébergements légers intégrés à l'environnement
- pour une offre de restauration

Ces deux premières tranches de travaux ont constitué une étape significative sur la base des analyses du cabinet d'audit et d'accompagnement mandaté au lancement du projet.

Avec la rénovation de la zone d'accueil et la mise en place d'une offre de «Pass journée» incluant visite des Grottes et accès au Parc de Loisirs Préhistoriques, c'est un véritable basculement qui s'est produit avec une hausse très importante de la fréquentation d'environ 105 %.

Cette année 2022 est donc pour partie dévolue au dépôt d'un nouveau permis de construire avec des actions qui devraient s'étaler à partir de 2023 compte-tenu du délai d'instruction de notre dépôt enregistré par la commune de LABALME le 28 juin 2022.

Ce permis de construire prévoit les aménagements suivants :

Réalisation d'extension de l'accueil et réalisations de structures en bois non closes en remplacement des tentes et pour la création de nouvelles zones d'activités comportant :

Dans la zone d'accueil

- L'Extension de la boutique et billetterie d'une surface de 39 m² et dans la continuité de cette extension, la modification de la structure légère de la pergola en une structure en dur reprenant les mêmes caractéristiques d'altimétrie, de forme et revêtement extérieur que les bâtiments situés juste en face, dans un but d'harmonisation architecturale et paysagère.
- Ces bâtiments sont situés dans le talweg. (Voir dessin ci-dessous).
- Ces bâtiments, par leurs fonctions respectives ne sont pas soumis à la RE 2020 (cf attestation APITHERM jointe)

Dans la zone du plateau

- Remplacement de structures légères démontables (tentes) par des abris non clos en bois de type préau ou pergola à l'identique de ceux déjà réalisés
- Le principe constructif consiste en une trame « duplicable » selon la nature et besoin des activités pratiquées.
- Ces bâtiments sont disséminés sur le plateau et dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

Dans la zone de la Combe

- Création de tonnelles sur la base du principe constructif utilisé pour les abris bois précédemment décrits
- Ces bâtiments viennent en complément des bâtiments existants dans la Combe (Voir dessin ci-dessous).
- Ces constructions non closes, par leurs fonctions respectives, ne sont soumises à aucune réglementation thermique

L'ensemble de ces constructions et des activités sont aux règles d'accessibilité PMR, exception faite de certaines activités proposées aux visiteurs ainsi que de la nature du terrain. Dans tous les cas, la zone d'accueil ainsi que les sanitaires du plateau et de la Combe sont accessibles (PMR).

Site paléoécologique et musée de Cerin-Marchamp

Fondé en 1986, le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique d'Europe. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale : fossiles de poissons, de crustacés, mollusques, reptiles, feuilles d'arbres d'une exceptionnelle qualité... Ces trésors témoignent de l'existence d'une lagune tropicale à Cerin il y a 145 millions d'années.

Le Musée de Cerin est le premier musée paléoécologique de France. Il présente les résultats de fouilles de notoriété mondiale.

Depuis trente ans, le Musée paléoécologique de Cerin, situé dans l'ancien lavoir de ce hameau de la commune de Marchamp, dans le Bugey sud, accueille un nombreux public désireux de partir à la découverte du très ancien passé du lieu.

La commune intervient directement sur les espaces publics pour réaliser des aménagements permettant :

- D'entretenir le patrimoine du musée, le valoriser et le sécuriser,

- D'accueillir les publics et transmettre l'offre culturelle.
- Le conseil municipal a décidé la rénovation externe et interne de bâtiment (électricité, toiture, accès). Ces travaux se réalisent progressivement.

Une plateforme de stationnement d'environ 28 véhicules va être réalisée d'avril 2023 à juin 2023.

Aménagé au travers du classement UTN du secteur, le sentier pédagogique de découverte des Carriers réalisé avec le concours du CEN, un parcours découverte de 1h30 au sein d'un espace naturel sensible jalonné de plusieurs stations présentant de façon ludique la carrière de Cerin, la formation des roches, des fossiles et les différentes périodes géologiques.

En mars 2021, le site du Musée fait peau neuve grâce à une profonde refonte graphique.

Le site bénéficie à présent de nouvelles fonctionnalités, d'une lisibilité plus fluide. Le site du Musée propose à présent une traduction des contenus multilingues.

En juillet 2022 un profil Instagram est créé, Il suscite un bel engouement de la part des passionnés de fossiles du monde entier.

Nous partageons régulièrement des informations sur les collections et événements du Musée.

Début 2022, une nouvelle équipe continue la mission de faire vivre le Musée. Elle propose un nouvel aménagement et une nouvelle scénographie du bâtiment d'accueil. Le but est de pouvoir organiser des expositions temporaires au cours de la saison estivale.

La scénographie du Musée est aussi étudiée. Pour la Mairie et les membres de l'association, la nécessité d'une rénovation urgente s'impose.

Pour la saison 2023, le Musée proposera un parcours repensé, une scénographie modernisée et de nombreux outils de médiation, associant pédagogie et expérience ludique.

En avril 2023, le Musée ouvrira ses portes avec une nouvelle présentation de ses collections, augmentée par différents outils de démonstration et pédagogiques.

Projet de site d'accueil touristique à Saint-Rambert-en-Bugey

A ce jour, ce projet sis à La Roche, est toujours d'actualité ; des travaux "préparatoires" sur les pistes et accès sont en cours.

Projet Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens

N'étant pas à proprement parlé un projet UTN car non situé en zone de montagne, le projet d'accueil touristique sur le site du Château de Saint-Exupéry à Saint-Maurice-de-Rémens fait cependant l'objet d'une attention particulière dans le DOO du SCOT approuvé en 2017.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) a pris l'initiative en 2017 de relancer un projet touristique et culturel dans l'ancienne Maison de vacances d'Antoine de Saint Exupéry à Saint Maurice-de-Rémens (appelé le « Château du Petit Prince »). Après analyse de l'opportunité du projet, une consultation pour le recrutement d'un concessionnaire a été lancée en 2018 dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes avec la Commune et en partenariat avec la Succession Saint-Exupéry. La consultation a donné des résultats d'une telle ambition que la Région s'est intéressée au projet pour finalement acquérir le Château en février 2020. Dans l'intervalle, la Commune a adopté son PLU en septembre 2019 en classant le Château et les terrains connexes en zone UI (Urbaine loisirs) assortie d'une Orientation d'Aménagement programmée en faveur de l'émergence du projet. Le projet de maison du petit prince est prévu pour 2026.